



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2022



Table des matières

1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire	3
2. Le contexte général.....	3
3. Perspectives budgétaires – Le fonctionnement.....	4
4. L'investissement.....	7
4.1. Les dépenses d'investissement	7
4.2. Les recettes d'investissement	9
5. L'épargne brute, l'excédent de fonctionnement, la dette.....	10
5.1. L'épargne brute	10
5.2. L'excédent de fonctionnement	10
5.3. La dette	10

1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels ainsi que des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du CGCT). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit également pour toutes les communes de plus de 3500 habitants l'obligation de présenter dans le rapport d'orientation budgétaire :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

2. Le contexte général

Après une année 2020 largement perturbée par une crise sanitaire inédite, l'année 2021 a été marquée, au plan international, par une reprise progressive de l'activité économique qui devrait se poursuivre en 2022.

Cette reprise s'accompagne cependant d'une augmentation des prix de production (coût de l'énergie et des carburants, difficultés d'approvisionnement en matières premières, marché de l'emploi) qui impacte les prix à la consommation.

Dans ce contexte, les démarches d'optimisation budgétaire doivent être renforcées.

La loi de finances pour 2022, promulguée le 30 décembre 2021 prévoit une poursuite du plan de relance.

Parmi les mesures :

- stabilité de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement ;
- modification des modes de calcul des potentiels fiscaux et des dispositifs de péréquation ;
- cotisation supplémentaire de 0,05% de la masse salariale au profit du CNFPT pour le financement de l'apprentissage ;
- instauration de la prime inflation.

Par ailleurs :

- les valeurs locatives des locaux d'habitation sont revalorisées à hauteur de 3,4% ;
- la suppression progressive de la taxe d'habitation se poursuit par une exonération de 65% pour les 20% des foyers en restant redevables, les collectivités locales percevant, depuis 2021, des ressources de substitution ;
- l'automatisation du fonds de compensation de la TVA concerne cette année les collectivités effectuant leur déclaration en année N-1.

3. Perspectives budgétaires – Le fonctionnement

3.1. Le résultat 2021

Le résultat de l'exercice 2021 témoigne d'une reprise partielle d'activité sans toutefois revenir au niveau de 2019.

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2021 à environ 5,3 millions d'euros. On peut noter les éléments suivants :
 - o les charges à caractère général ont progressé de 2,9% entre 2020 et 2021, restant cependant inférieures à celles de 2019. Les augmentations concernent principalement les postes directement liés à l'activité : restauration scolaire, combustibles, entretien, nettoyage des locaux ;
 - o les charges de personnel sont restées stables.
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 6,1 millions d'euros. On peut noter :
 - o la remontée du produit des services de 42% entre 2020 et 2021, correspondant pour l'essentiel à une reprise de l'activité à la crèche et en restauration scolaire, sans toutefois revenir à la recette 2019 ;

Cette situation se traduit comptablement par un excédent de fonctionnement sur l'exercice estimé à 546 000 €.

Comparatif 2020/2021

	CA 2020	CA 2021	Taux de variation CA 2021/CA 2020	Variation CA 2021/ CA 2020 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 219 867	5 306 671	+ 1,66%	+ 86 804 €
Recettes réelles de fonctionnement	5 973 175	6 099 123	+ 2.11%	+ 125 948 €

3.2. Les orientations budgétaires 2022

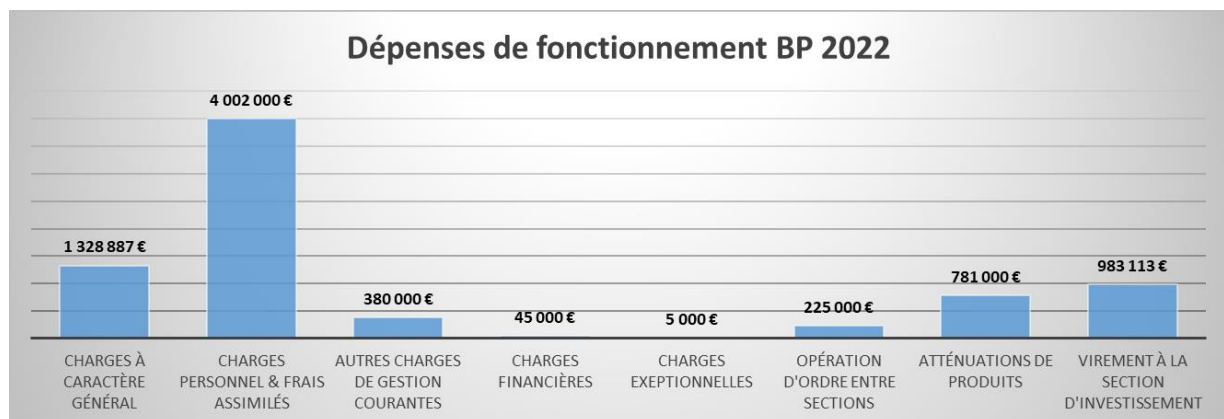
Les orientations budgétaires se traduisent, en section de fonctionnement, par :

- des dépenses réelles de fonctionnement réajustées à hauteur de -1,2% par rapport au budget primitif 2021
- une évolution à la hausse des recettes de fonctionnement estimée à 2,86% par rapport au budget primitif 2021

Evolution 2021/2022

	Budget 2021	Prévision 2022	Taux de variation 2021/2022	Variation BP 2021/ BP 2022 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 750 001 €	5 680 887 €	- 1,20 %	- 69 114 €
Recettes réelles de fonctionnement	5 961 768 €	6 132 000 €	+ 2.86 %	+ 170 232 €

Répartition des dépenses de fonctionnement

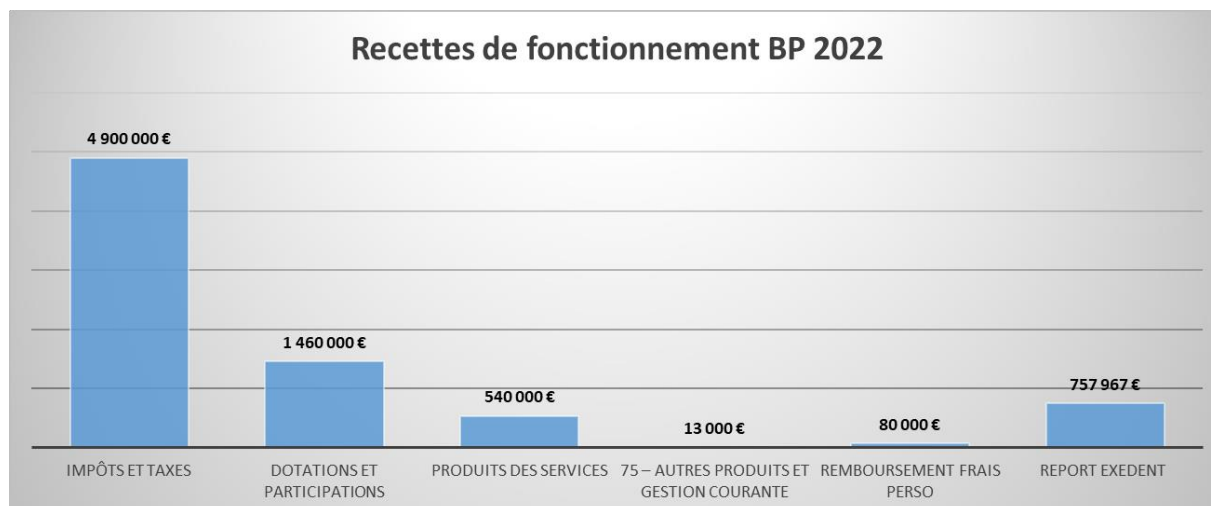


Les principaux postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

- diminution globale des charges à caractère général et des charges de gestion courante de 5,15% qui s'intègre dans la démarche d'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en prenant en compte l'évolution des coûts de fournitures et de services ;
- hausse des charges de personnel limitée à 0,43% (soit 17 000€) par rapport au budget 2021, ceci grâce à une gestion rigoureuse de l'effectif qui permet de concilier l'augmentation des coûts salariaux (revalorisations, évolutions de carrière), les événements ponctuels (deux scrutins électoraux en 2022) avec l'évolution des missions de service public auprès des usagers ;

Cette projection permet d'envisager un virement à la section de fonctionnement destiné au financement des dépenses d'équipement estimé à 980 000 €.

Répartition des recettes de fonctionnement



La prévision d'évolution considère :

- un stabilité des taux d'imposition ;
- le maintien de la dotation de solidarité communautaire ;
- une dotation globale de fonctionnement (ensemble dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) sensiblement équivalente à 2021 ;

4. L'investissement

La maîtrise de notre budget de fonctionnement nous a permis de dégager à nouveau une épargne brute satisfaisante afin de poursuivre notre projet de transformation et d'amélioration du cadre de vie.

- Développement durable, respect de notre patrimoine et protection de nos espaces naturels :

Après la rénovation du domaine de Bocaud, l'année 2022 verra l'achèvement de l'aménagement du cœur de ville commerçant avec la création d'une nouvelle zone partagée et végétalisée le long de l'avenue de Vendargues. La voirie a été repensée afin de privilégier les déplacements doux aux abords des lieux de vie proches des commerces du cœur de ville et de créer de nouveaux espaces plus vastes pour plus de convivialité.

La mise en valeur des zones naturelles et la sensibilisation au respect de la biodiversité demeurent une priorité. La commune continuera à entretenir ses espaces naturels et poursuivra, en partenariat avec le Département, la plantation de nombreux arbres sur l'ensemble du territoire. La réfection du chemin Bernard Monier permettra un meilleur accès pour tous à ces espaces naturels, véritables poumons verts de notre commune.

Nous poursuivrons notre soutien aux actions menées par les jardins familiaux et les vergers partagés et favoriserons les actions de sensibilisation autour de la protection de la nature et le nettoyage des espaces naturels en lien avec les écoles, les associations de la commune et le CEJ, tous très impliqués et à nos côtés pour embellir notre cadre de vie.

Nous accompagnerons dans leurs projets les associations telles Histoire et Patrimoine et le Cercle Généalogique pour continuer à faire découvrir les richesses de notre patrimoine qui pourront être mises en valeur et exposées dans l'ancien hôtel de ville, rénové à cet effet.

- Développement des services à la population et à l'amélioration de la qualité de vie

L'accès au sport et à la culture pour tous demeure un axe essentiel de notre politique. Notre commune bénéficie d'un niveau d'équipement exceptionnel avec des terrains de grand jeu, une salle polyvalente, des espaces dédiés à différents sports d'intérieur, une salle de spectacle, une médiathèque. Le succès de ces équipements n'est plus à démontrer. Ces équipements permettent à nos associations de proposer un très large panel d'activités à l'ensemble des Jacoumards.

Nous poursuivrons nos efforts pour maintenir la qualité de ces installations, notamment cette année en rénovant l'éclairage et les terrains de boules et en poursuivant nos investissements pour améliorer les aires de jeux.

Le budget dédié à la culture sera maintenu et permettra de proposer une programmation culturelle riche et diversifiée. Les interactions entre la MJC, la médiathèque, les associations culturelles seront renforcées pour faire vivre les espaces culturels comme la passerelle, la chapelle, la maison de la coquille et retrouver toute la convivialité de nos festivités.

Comme chaque année, nous réaffirmerons notre soutien au tissu associatif de notre commune en accompagnant les projets portés par les associations culturelles, sportives et citoyennes à travers des

subventions annuelles et la co-organisation de certaines manifestations portées par les offices municipaux des sports et de la culture.

Au cours de l'année 2021, l'ancien Hôtel de ville a été rénové pour accueillir les services du CCAS et de la police municipale et de recevoir les habitants dans les meilleures conditions possibles. Soucieux de maintenir des services publics ouverts et accessibles aux usagers, nous poursuivrons notre politique de mise en accessibilité des espaces publics.

- Action pour tous les âges de la vie

En 2022, la commune deviendra propriétaire d'un terrain destiné à la construction du nouveau groupe scolaire. Ce projet nous permettra de poursuivre l'aménagement de notre territoire.

Avec l'achat d'un terrain boisé et de sa maison, situés dans l'enceinte du domaine de Bocaud et destinés à accueillir un nouveau centre de loisirs, de nouveaux services, destinés à nos enfants et nos jeunes, seront proposés dans un cadre exceptionnel et protégé.

L'action municipale envers la jeunesse et la petite enfance demeure une priorité. L'offre et la qualité de service de la petite enfance seront maintenues pour répondre aux attentes des familles.

L'équipe municipale poursuivra son soutien aux projets périscolaires proposés à l'école. Nous financerons le temps d'accueil périscolaire (TAP) et maintiendrons sa gratuité pour les familles afin que continue la mise en œuvre des projets citoyens, culturels et sportifs, proposés aux écoliers jacoumards entre 16h et 17h.

Nous continuerons à accompagner les projets portés par le Conseil des Enfants et des Jeunes qui font la fierté de notre commune. Nous nous devons d'être présents pour les aider à mener à bien leurs actions auprès de nos seniors, favoriser les liens intergénérationnels ou encore pour préserver notre cadre de vie et nos espaces naturels.

Pour accompagner nos seniors, nous poursuivrons et enrichirons notre programme d'activités qui a permis, durant toute la crise que nous avons traversée, de lutter contre l'isolement et maintenir le lien social indispensable avec les plus fragiles.

Un large programme d'activités physiques, d'ateliers mémoire, de séances informatiques, de sorties culturelles, de repas animés et de thés dansants seront proposés pour répondre aux besoins de chacun.

- Une commune toujours plus solidaire

La Commune aidera les personnes les plus fragiles à travers les actions mises en œuvre par le CCAS et ses partenaires. Nous maintiendrons notre soutien au fonctionnement de l'épicerie solidaire et aux nouvelles actions mises en place à destination des bénéficiaires. La subvention communale sera maintenue. Elle permettra également au CCAS de finaliser cette année l'analyse des besoins sociaux, outil indispensable pour orienter et définir la politique sociale à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de notre population.

Les services du CCAS continueront à accompagner nos concitoyens dans leurs démarches de recherche d'emploi, de logement ou d'aides financières.

- Investir pour plus de sûreté

La commune poursuivra le déploiement de son parc de caméras de surveillance en lien avec les opérations d'aménagement en cours.

Désormais réorganisée suite aux derniers recrutements effectués, l'équipe de la police municipale poursuivra ses actions au plus près du terrain et de nos habitants, en lien avec les forces de gendarmerie pour assurer la sécurité de tous et mener des actions de prévention.

Par la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la commune veille au maintien de sa capacité d'épargne brute pour financer ses projets d'investissement.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ces opérations sont inscrits au budget 2022 et ne nécessitent pas de recours à l'emprunt, réservé uniquement, conformément à nos engagements, aux projets structurants de notre commune.

4.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement 2022 estimées à 2,8 M€ se répartissent de la manière suivante :

- les restes à réaliser 2021 (1 553 285 €) :
 - immobilisations incorporelles
(frais d'étude, licences informatiques, ...) 56 300 €
 - fonds de concours 2020 et 2021 et solde ACI : 166 258 €
 - immobilisations corporelles
(terrains, travaux bâtiments, équipements, matériels,...) : 261 200 €
 - acquisitions foncières 1 069 500 €
- les dépenses nouvelles :
 - immobilisations 781 000 €
 - fonds de concours pour opérations de voirie 135 000 €
 - attribution de compensation (ACI) 45 000 €
 - dépenses financières 97 000 €

4.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues sont composées :

- des restes à réaliser 2021 (192 000 €) :
 - subventions d'équipement 183 000 €
 - taxe d'aménagement 9 000 €
- de recettes nouvelles :
 - subventions d'équipement 47 000 €
 - fonds d'équipement 3M 200 000 €
 - fonds de compensation de la TVA 76 000 €
 - taxe d'aménagement 2022 270 000 €
 - produit de cessions foncières 155 000 €
 - virement de la section de fonctionnement 984 000 €
 - amortissement des immobilisations 225 000 €
- le report de l'exercice 2021 : 462 200 €

5. L'épargne brute, l'excédent de fonctionnement, la dette

5.1. L'épargne brute

L'épargne brute est constituée de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. En 2021, elle est de 115 € / habitant.

L'épargne brute dégagée en 2021 (792 000 €) représente une ressource pour le financement des opérations d'investissement prévues en 2022.

L'effort porté sur les dépenses réelles de fonctionnement devra être poursuivi afin de ménager une capacité d'investissement satisfaisante.

5.2. L'excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 est estimé à 758 000 €. Il sera reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice 2022.

5.3. La dette

La dette par habitant est de 253 € en 2021 (pour mémoire 271 € en 2015). Elle s'élève, pour les communes de même strate démographique, à 789 €.

Le tableau ci-dessous résume l'état de la dette au 1^{er} janvier 2022 :

Date	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
31/12/2021	1 743 643 €	2,64%	15 ans et 10 mois	8 ans et 7 mois	3
31/12/2020	1 838 843 €	2,60%	16 ans et 9 mois	9 ans et 1 mois	4

L'évolution de l'encours entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 est décrite ci-dessous :

Encours au 1 ^{er} janvier 2022	Nouveau financement 2021	Amortissement	Encours au 31 décembre 2022
1 743 643 €	0	94 577 €	1 649 066 €

Le projet de budget 2022 ne prévoit pas de nouvel emprunt pour financer les investissements.